



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1307-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 20 avril 2026, le Règlement numéro 1307-1 modifiant le règlement numéro 1307 concernant l'occupation, l'entretien et la salubrité des bâtiments.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1307-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-deuxième jour du mois d'avril deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate
Ville de Montmagny